



Absence de visite Medical apres congé parental

Par **Clement sandrine**, le **26/06/2017** à **10:12**

Bonjour ,

À la fin de mon congé parental à temps complet de 6 mois j'ai repris mon travail pendant 13 jours durant ces 13 jours je n'ai fait aucun visite Medical de reprise ensuite j'ai été en arrêt maladie pour dépression puis actuellement je suis en abandon de poste sous les mauvais conseils de ma responsable je souhaiterais savoir si je peux obtenir un licenciement avec cette cause de non visite Medical apres reprise ? L inspection du travail me dit que cest trop lège comme motif mais je ne sais plus quoi faire merci d'avance

Par **P.M.**, le **26/06/2017** à **11:50**

Bonjour,

Il serait tout à fait étonnant comme vous l'indique l'Inspection du Travail que le Conseil de Prud'Hommes considère qu'une absence de visite médicale même si vous n'en avez pas passé à votre reprise après le congé maternité soit suffisant pour considérer que la rupture est aux torts de l'employeur, mais il faudrait déjà qu'il y ait rupture, ce qui n'est pas le cas si vous êtes en abandon de poste...